

Image not found or type unknown



Caution solidaire après démission et accord de banque

Par **Rossignon maryline**, le **25/10/2017** à **15:13**

Je suis caution solidaire d'un prêt pour une société dont je ne suis plus gérante ni actionnaire depuis 3 ans. La banque a refusé mon désengagement pour cette caution malgré un accord préalable avant la vente de mes actions. La société est en cessation de paiement et la banque va déclencher les cautions, que puis-je faire? A-t-elle le droit de me demander le remboursement total de la dette si on était 2 avec mon ex associée à être caution solidaire. Par avance merci de votre aide